

l'EP



BIMENSUEL N° 499 | NOVEMBRE 2016 | 1,30 €

**N'oubliez pas de
m'afficher sur
votre panneau
syndical !**

SOMMAIRE

1. Mutations 2016 : ayez le bon réflexe ! p.1

2. Stop au massacre du Tertiaire Professionnel p.2

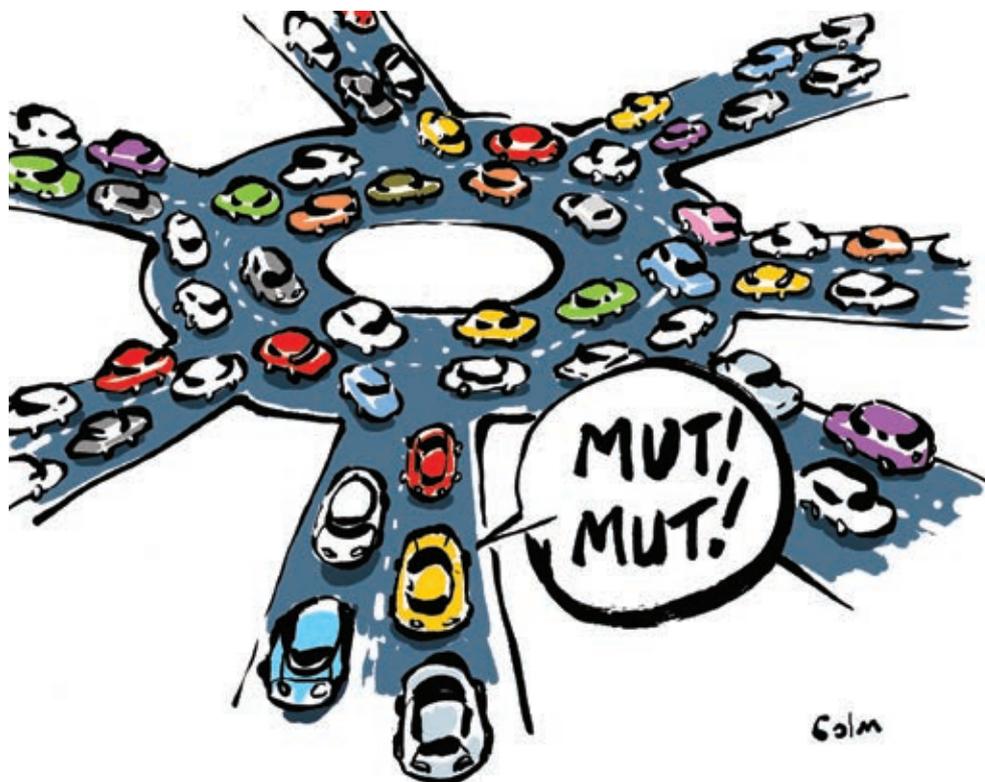
3. Formation Syndicale 2017 p.2

4. Les exclus de l'Éducation Prioritaire p.3

5. Élections des Secrétaires Départementaux (S2) p.4

6. L'apprentissage des langues doit favoriser la mobilité professionnelle p.4

7. Syndicalisation p.4



MUTATIONS 2016 :

AYEZ LE BON RÉFLEXE !

Avec le lancement de la campagne 2016-2017 du mouvement, le SNETAA-FO met ses spécialistes à votre service pour que votre projet ait toutes les chances d'aboutir !

Les commissaires paritaires académiques du SNETAA-FO, présents partout sur le territoire, et les commissaires nationaux sont à votre disposition au téléphone, par mail ou lors des réunions organisées près de chez vous.

Les règles de participation au mouvement interacadémique ou aux mouvements spécifiques ne sont pas toujours évidentes à comprendre ; il y a parfois aussi des stratégies à élaborer, des pièges à éviter, des circonstances à prendre en compte : tout cela, le SNETAA-FO avec son expertise et son expérience vous l'apporte.

Alors, jusqu'au jeudi 06 décembre prochain pour le mouvement interacadémique, date de clôture du serveur national où vous formulerez vos vœux, construisez votre projet d'affectation avec le SNETAA-FO !

N'hésitez pas à consulter l' « AP spécial mutations » sur notre site :

www.snetaa.org

STOP AU MASSACRE DU

TERTIAIRE PROFESSIONNEL

Le SNETAA-FO appelle à la mobilisation !

Les Lycées Professionnels du secteur tertiaire représentent près d'un tiers des jeunes de la voie professionnelle. Les formations qui y sont dispensées préparent aux diplômes nationaux (de niveaux V, IV et III) des métiers du secrétariat, de la comptabilité, du commerce, de la vente, de l'accueil, de la logistique, etc., ces diplômes sont reconnus dans les conventions collectives par les branches professionnelles.

Alors que nous ne cessons de dénoncer avec nos collègues, la création d'un baccalauréat professionnel gestion administration (bac pro GA) sans identité professionnelle, la ministre poursuit le massacre des filières tertiaires en imposant la fusion des bac pro commerce et vente. Si nous laissons faire, tous les baccalauréats professionnels subiront le même sort. Pour le tertiaire il ne restera au final qu'un seul baccalauréat à options, déprofessionnalisé, sans lien avec la réalité des métiers.

Tous les élèves de ces filières sont concernés ! Tous les PLP sont concernés !

Ainsi tout comme les PLP secrétariat et les PLP comptabilité ont été contraints de se reconvertir ou d'assurer des enseignements au mépris de leur discipline de recrutement, demain ce seront tous les PLP qui devront pouvoir tout enseigner.

Avec le SNETAA FO, exigeons que la ministre :

- sursoie à la fusion des bac pro commerce et bac pro vente ;
- respecte notre statut de fonctionnaire d'État et nos disciplines de recrutement ;
- assure tous les moyens nécessaires à la réussite des jeunes.

STOP au massacre du tertiaire professionnel organisé par ce gouvernement !

Signez la pétition et partagez-la :

Veillez copier et coller ce lien sur votre navigateur : https://www.change.org/p/najat-vallaud-belkacem-massacre-du-tertiaire-professionnel-le-snetaa-fo-appelle-%C3%A0-la-mobilisation?recruiter=445355962&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink

Nous avons déjà reçu le soutien de plusieurs centaines de signataires ! C'est ENSEMBLE et avec le SNETAA-FO que nous ferons avancer la cause de l'Enseignement Profession-

ÇA SUFFIT !



FORMATION

SYNDICALE

OUVERTURES DES INSCRIPTIONS

Au vu du succès du stage de l'année dernière et à la suite des nombreuses demandes, le SNETAA-FO a mis en place deux stages de formation syndicale.

Les thèmes abordés et développés seront : l'actualité politique et syndicale, les statuts, les mandats du SNETAA-FO et ses revendications, l'organisation et l'histoire du SNETAA-FO, les instances de représentation, le Conseil d'Administration, l'HMIS, la gestion de la section syndicale, les droits et devoirs...

Les stages se dérouleront :

- du lundi 9 janvier au mercredi 11 janvier 2017
- et du mercredi 11 janvier au vendredi 13 janvier 2017

(2 nuits et 2 jours et demi) au siège national du SNETAA (24 rue d'Aumale 75009 Paris).

Ces stages sont ouverts à tout-e adhérent-e de métropole à jour de cotisation.

Pour les DOM et les TOM des stages spécifiques seront organisés.

Les places seront prioritairement accordées aux adhérent-e s n'ayant jusqu'à présent pas eu la possibilité d'effectuer de stage national SNETAA.

Les places sont **limitées** et les inscriptions sont ouvertes : <http://www.snetaa.org/2.aspx?sr=16>

Alors n'hésitez pas, participez à ces stages et formez-vous pour vous défendre, défendre nos collègues, défendre l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque !

Ce stage accorde un congé de droit dans l'établissement.

LES EXCLUS DE

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le SNETAA-FO soutient et poursuit la mobilisation pour que les Lycées Professionnels ne soient pas chassés de l'éducation prioritaire.

Jeudi 17 novembre a été, à nouveau, une journée de mobilisation pour défendre TOUS les lycées et particulièrement TOUS les LP qui se voient aujourd'hui exclus de l'éducation prioritaire.

La réforme, lancée et jamais achevée depuis deux ans par le ministère, entraîne aujourd'hui de forts rassemblements sur l'ensemble du pays. Alors qu'une des priorités affichées est la lutte contre les inégalités à l'école, la carte des REP/REP+ les accentue en ne prenant pas en compte les lycées mais seulement les écoles et les collèges (réseau). Comme si les difficultés étaient résolues par magie en fin de 3ème...

Tous les lycées sont rayés de la carte de l'éducation prioritaire. Une période transitoire a certes été mise en place pendant laquelle les moyens sont maintenus mais la période touche à sa fin et le chantier n'est toujours pas achevé. Face à la montée des mobilisations, le ministère a annoncé, fin septembre, l'extension de la clause de sauvegarde jusqu'en 2019. Mais cela ne règle absolument rien...

De plus, la Ministre a déclaré, il y a peu, que la réforme serait étendue aux lycées «lors du prochain quinquennat»...Encore des promesses et on ne peut pas s'en tenir à des promesses...

Assez de communication, des faits maintenant !

Le SNETAA-FO exige, depuis le début des discussions sur cette réforme, l'élaboration d'un plan «éducation prioritaire LP» à la hauteur des besoins et des attentes des personnels de l'Enseignement Professionnel et de ses élèves, à savoir :

- le maintien de tous les LP actuellement en éducation prioritaire;
- l'entrée en éducation prioritaire de nouveaux LP accueillant le même public;
- le maintien des moyens et avantages pécuniaires liés à l'éducation prioritaire.

Le SNETAA-FO continue et continuera la mobilisation pour la réouverture et l'élargissement de la carte de l'éducation prioritaire, pour défendre TOUS les PLP, pour que TOUS les moyens soient donnés aux LP pour la réussite de TOUS nos élèves ! **Le SNETAA-FO appelle à la mobilisation le mardi 29 novembre pour continuer l'action !**



Réouverture de la carte de l'Éducation Prioritaire

Maintien de tous les LP actuellement en Éducation Prioritaire



Maintien des moyens et avantages liés à l'Éducation Prioritaire



L'entrée en Éducation Prioritaire de nouveaux LP accueillant le même public.



Avec le SNETAA-FO, continuons le combat !

ÉLECTIONS DES SECRÉTAIRES

DÉPARTEMENTAUX (S2)

Afin de compléter ses responsables départementaux, le SNETAA-FO organise comme chaque année des élections internes S2.

Tous les collègues adhérent-e-s du SNETAA-FO depuis l'année scolaire 2014-2015 et à jour de cotisation pourront être candidat-e-s et donc se présenter aux élections des S2 pour les départements concernés. **Les candidat-e-s au titre de S2 doivent présenter leur candidature individuelle, avant le 30 novembre 2016, auprès du Secrétariat national :**

SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale 75009 Paris ou snetaanat@snetaa.org

Les candidatures, validées en respect des statuts et règlement intérieur, seront affichées sur le site national (www.snetaa.org). La démocratie syndicale est une conquête à défendre, le droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas, c'est un combat permanent !

Le SNETAA-FO, c'est vous, c'est votre syndicat !

Pour un SNETAA-FO, fort et rassemblé, exerçons notre droit syndical !

L'APPRENTISSAGE DES LANGUES DOIT

FAVORISER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Oui, c'est ce que nous pensons fortement !

Alors, le SNETAA-FO demande à la Ministre de l'Éducation Nationale d'appliquer les réalités matérielles nécessaires en Lycée Professionnel pour espérer atteindre ses objectifs ! En effet, s'il y a deux langues obligatoires dans les baccalauréats tertiaires, c'est bien parce qu'il y a aussi deux langues obligatoires dans les mêmes BTS ensuite, logique !

Alors, que constatons-nous dans la réalité ? Il n'y a pas eu de recrutements de PLP Lettres-allemand et Lettres-espagnol depuis longtemps pour que ces langues soient enseignées partout dans les Bac Pro tertiaires où elles sont obligatoires !

Donc, faites votre devoir, madame la Ministre ! Point de discours ! Des faits !!!

Recrutez des PLP dans ces disciplines aussi !

SYNDICALISATION

La campagne de syndicalisation au SNETAA-FO est en cours.

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à adhérer et à faire adhérer au SNETAA-FO !

N'OUBLIEZ PAS : 66 % de la cotisation sont soit remboursés par les impôts soit déduits de votre impôt sur le revenu.

Pour cela, vous trouverez en pièce jointe le bulletin de syndicalisation à compléter et à nous retourner au siège du SNETAA-FO – 24 rue d'Aumale – 75009 PARIS.

Vous pouvez aussi vous inscrire directement par internet en suivant ce lien :

<http://www.snetaa.org/3.aspx?sr=100>



CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

 Snetaa National

24 rue d'Aumale, 75009 Paris



FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2016-2017

M. / Mme (*rayez les mentions inutiles*)

Nom _____
 Nom de jeune fille _____
 Prénom _____
 Date de naissance
 Adresse _____
 Code postal Ville _____
 Tél. fixe _____ Tél. portable _____
 Adresse mail : _____

Votre situation administrative

Hors Classe Classe Normale retraité stagiaire
 PLP AED / EAP Professeur Contractuel
 CPE Sans solde Chef de Travaux (DDFPT)
 Discipline : _____ Autre : _____

Votre établissement d'exercice 2016/2017

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre : _____
 N° d'Etablissement : _____
 Académie : _____

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade (*voir tableau au verso*) :
 Quotité : _____ Échelon : _____
 Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :
 OUI + 23 € (*pour frais de traitement et de port*)
 NON (*merci de bien indiquer votre adresse mail*)
TOTAL _____ €

À retourner dûment complété et accompagné de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale CS70058, 75009 Paris

Mandat de Prélèvement SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 01 du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

Compte à débiter

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE RIB AVEC VOS CODES IBAN ET BIC !

Fait à _____
 Le

SIGNATURE (obligatoire) :

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale CS 70058 - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZ540565



UNE ADHÉSION DE
127 €



-66%
 de déduction fiscale



COÛT RÉEL
43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe Normale	Hors Classe	Non-Titulaires	
1	127 €	220 €	Indice	Cotisation
2	169 €	239 €	moins de 450	81 €
3	176 €	257 €	de 450 à 500	111 €
4	194 €	269 €	de 500 à 700	135 €
5	203 €	289 €	au delà de 700	158 €
6	209 €	306 €	Cotisations Uniques Sans solde 29 € EAP 49 € Stagiaires 99 € Retraités 129 €	
7	219 €	318 €		
8	230 €			
9	244 €			
10	261 €			
11	277 €			

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de **127 €** ne vous coûte finalement que **43,18 €** après déduction fiscale, soit **3,60 € par mois** ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



Un syndicat, c'est comme la santé, ça s'entretient !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**